

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE MARCHE NEGOCIE EUROPEEN

Organisme passant le marché :

Maître d'ouvrage et pouvoir adjudicateur

RHONE SAONE HABITAT

10 avenue des Canuts CS 10036 - 69517 VAULX EN VELIN

Mode de passation choisi : Appel d'offres restreint européen

L'avis concerne un marché d'un pouvoir adjudicateur soumis à l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et au décret n° 2005 - 1742 du 30/12/2005.

Objet du marché :

APPEL A CANDIDATURE POUR MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE (MISSION COMPLETE) CONSTRUCTION NEUVE LOGEMENTS, BUREAUX, SALLE DE SPECTACLE 1000 PLACES

TYPE DE TRAVAUX :

Construction neuve de 53 logements, des locaux d'activités, des bureaux et une salle de spectacle.

NOM ET ADRESSE DE L'OPERATION :

Lots D1-D2 – Autre Soie – 69100 VILLEURBANNE

Marché public

NB : Il n'y a pas de dossier de consultation à ce stade de l'appel à candidatures. Tous les éléments nécessaires au montage du dossier des candidats sont renseignés dans cet avis de publicité.

OBJET DU MARCHE

Description Autre Soie

L'Autre Soie est un projet innovant porté par le GIE Est Habitat (composé de RHONE SAONE HABITAT, EST METROPOLE HABITAT, Alyna et Aralis) et le CCO, représentant 23.500m² SDP. Le programme mêle accession sociale, habitat participatif, « logements d'abord », logement locatif social et solidaire et résidence étudiante pour un total de 280 logements. Des activités économiques et culturelles seront également intégrées au site, avec le CCO et ses espaces événementiels dont une salle de concert.

Caractéristiques principales du marché – Rhône Saône Habitat

La présente consultation concerne les lots D1 et D2. Il s'agit d'un programme neuf d'environ 9.100 m² SDP décomposé en deux bâtiments : Lots D1 en R+5 (4.500 m² SDP) et D2 en R+5 (4.600 m² SDP) sur un niveau de sous-sol commun.

Le lot D1 a une vocation culturelle et économique avec

- des bureaux pour l'association ALYNEA (surface : 2.600 m² SDP)
- les locaux du CCO La Rayonne (Centre culturel) représentant 1.900 m² SDP décomposé en :
 - o bureaux, pépinière associative
 - o une salle de spectacles de 1 000 places
 - o des studios de danse et création numérique

Le lot D2 aura un rez-de-chaussée actif avec une cinquantaine de logements dans les étages répartis sur 3.700 m² de SDP pour les logements et des locaux d'activités en rdc avec un Atelier d'accompagnement à la vie Active pour 800 m² et un tiers lieu dont l'usage reste à définir pour 100 m².

Le programme global vise la réalisation d'une opération qui tende vers :

- Un objectif zéro charge pour les habitants et (bâtiment très basse consommation avec un entretien et une maintenance minimale)
- Un objectif zéro carbone pour la réalisation, en réutilisant certains matériaux déjà sur le site
- La problématique du réemploi des matériaux est un axe important de la démarche.

La performance environnementale visée pour les logements est du niveau E3C2

Le programme logement répondra au niveau performant du référentiel Habitat Durable 2016 de la Métropole de Lyon.

Le programme bureau répondra au niveau performant du dernier référentiel Bureau Durable de la Métropole de Lyon.

A la suite du concours sur esquisse il sera attribué un marché de maître d'œuvre en mission complète (conception et réalisation). Dans le cadre de la mission réalisation, l'équipe devra posséder un référent sur la région.

Acceptation des variantes : non

Type de marché

- Architecture
- Scénographe
- Ingénierie acoustique et vibratoire
- Paysagiste VRD

Pour la phase consultation l'équipe pourra s'associer à un BET structure, BET fluides et un économiste. Ces trois structures feront l'objet d'une tranche optionnelle pour la suite de la mission.

En cas de groupement d'architecte il sera obligatoirement **conjoint avec mandataire solidaire**.

Les documents listés ci-dessus devront impérativement être remis pour chacun des cotraitants.

En cas de sous-traitance, le titulaire du présent marché aura l'obligation de demander les mêmes documents à chacun des sous traitants.

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer à la seconde phase :

Nombre d'opérateurs envisagé : 3

Délai d'exécution de la mission : 45 mois (à compter de la date d'attribution du marché et sous réserve des autorisations administratives)

Conditions de participation

Renseignements concernant la situation des opérateurs et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures :

Une enveloppe, cachetée portant la mention

" NE PAS OUVRIR - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE Autre Soie - Lots D1-D2 VILLEURBANE " et contenant les pièces suivantes, obligatoirement complétées, datées et signées par le représentant légal des candidats.

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

RAS

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les candidats devront **prouver leur capacité financière, technique et professionnelle** :

1. Situation juridique

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations ;
- une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente ;
- une déclaration sur l'honneur (annexe au présent règlement de concours ou formulaire DC1 signé), datée et signée par le candidat, justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion des procédures de passation des marchés publics listés à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

2. Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- DC2 ou dossier permettant d'évaluer les expériences, les capacités techniques et financières du candidat
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) : 800.000 euros HT de chiffre d'affaires annuel moyen sur les 2 dernières années pour l'architecte mandataire.

3. Sur la référence professionnelle et la capacité technique :

- A. Pour le critère « capacité à traiter des projets et/ou programme de nature et/ou de complexité équivalente » (logements, scène, bureaux):

Pour chaque membre de l'équipe, la présentation, d'une sélection de 5 références maximum (de moins de 5 ans) par typologie de programme (logement, bureau, salle de spectacle) compétence pour des réalisations de même nature, avec précision, pour chacune d'elles, de l'objet et du montant de la prestation, du montant des travaux, de la date de réalisation, du destinataire, de la nature de la mission accomplie, de l'identité du mandataire en cas de groupement ainsi que des rôles et responsabilités du membre présentant la référence.

Les consignes de présentation des références sont téléchargeables sur le site de RHONE SAONE HABITAT (www.rhonesaonehabitat.fr rubrique Actualités).

Ces fiches seront obligatoirement fournies en format informatique (PDF) - Clé USB A JOINDRE IMPERATIVEMENT ainsi qu'un envoi mail à l'adresse developpement@rhonesaonehabitat.fr – et feront l'objet d'une projection lors du jury de sélection des candidatures.

Il est précisé que si le candidat n'a pas lui-même procédé comme demandé à la sélection de ses références, le maître d'ouvrage effectuera lui-même cette sélection, en prenant en compte uniquement pour chaque membre du groupement les 5 premières références et pour le mandataire, les 3 premiers documents graphiques et photos présentés, sans que le candidat puisse éléver quelque contestation que ce soit.

- B. Pour le critère « adéquation des compétences et moyens de l'équipe »

Pour chaque membre de l'équipe :

Une fiche synthèse (tableau de composition de l'équipe et de ses références) est téléchargeable sur le site de RHONE SAONE HABITAT (www.rhonesaonehabitat.fr)

rubrique Actualités) pour chacun des membres du groupement faisant apparaître ses compétences, ses moyens humains (effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années) et ses moyens techniques (matériels informatiques notamment) propres.

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) : effectif minimum exigé : 3 architectes pour la compétence architecturale et 2 personnes minimum par compétence technique.

L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour l'architecte mandataire de l'équipe et, le cas échéant, les architectes cotraitants.

- o une attestation d'affiliation à l'Ordre des Architectes.
- C. Pour le critère « cohérence et cohésion de l'équipe et complémentarité de ses membres » :

Pour le groupement dans sa globalité :

- o Une note synthétique de 4 pages maximum format A4 (police arial 11, interligne 1,5) présentant la composition du groupement, son organisation, le rôle et la spécificité de chacun des cotraitants. Les pages au-delà de la page 4 ne seront pas prises en considération pour l'analyse.

L'équipe candidate peut faire état des capacités techniques et professionnelles d'autres prestataires avec lesquels elle est juridiquement liée. Elle apporte la preuve de leurs capacités en produisant les mêmes renseignements que ceux exigés pour elle-même, et en justifiant qu'elle en dispose effectivement pour l'exécution du marché par un engagement écrit des prestataires.

Conformément à l'article 53-I du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 les candidats peuvent préciser que certains documents ou renseignements relatifs à leur candidature peuvent être obtenus directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace numérique. Cependant, le candidat devra préciser dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace, pour lesquels l'accès doit être gratuit.

Critères de sélection des candidats :

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants par ordre de priorité décroissant :

- a. La qualité des compétences de l'équipe au regard de la complexité et de la spécificité de la mission; (6 points)
- b. Les références du maître d'œuvre ou du groupement notamment architecte et acousticien et scénographe ; (10 points)
- c. Les moyens humains, matériels et financiers. (4 points)

Critères éliminatoires :

- Chiffres d'affaire de l'architecte mandataire) minimum moyen demandé sur les 2 dernières années : 800.000 HT €
- Absence de références scénographiques
- Absence d'acousticien
- Absence de référence en lieu culturel
- absence de référence en tertiaire

- absence de référence en logement

Lors de l'analyse des candidatures, seront également éliminés les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces administratives demandées ainsi que les candidats dont les capacités professionnelles, techniques ou financières seront jugées insuffisantes.

Critères d'attribution lors de la seconde phase

Offre qualitativement la plus pertinente appréciée en fonction des critères économiques et qualitatifs énoncés dans le règlement de consultation de la seconde phase.

Prime Les candidats sélectionnés non retenu au terme de la seconde phase seront indemnisés à hauteur de 20.000 € HT pour l'équipe comprenant l'architecte, le scénographe, l'ingénierie acoustique et vibratoire et le paysagiste VRD. Si le groupement part avec des BET structure, fluides et un économiste ceux-ci seront rémunérés à hauteur de 2.000 € HT par compétence.

Renseignements

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de :

Madame Charlotte LE MAREC - developpement@rhonesaonehabitat.fr

Lieu de remise des dossiers et renseignements administratifs

Le pli devra parvenir par *pli postal recommandé avec accusé de réception, avec mention "NE PAS OUVRIR - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE Autre Soie - Lots D1-D2 VILLEURBANE"* à l'adresse suivante :

RHONE SAONE HABITAT

A l'attention de Madame Charlotte LE MAREC

10 avenue des Canuts CS 10036 - 69517 VAULX EN VELIN CEDEX

ou être remis contre récépissé **à la même adresse**

Date limite de remise des plis :

LE 07/03/2019 AVANT 12 H 00

Instance chargée des procédures et auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

Palais des juridictions administratives

- 184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03

- Tél. 04 72 60 70 12 - Fax : 04 78 14 10 10

INTRODUCTION DES RECOURS

(Précisions concernant les délais d'introduction des recours)

Article 46 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005

I. - 1° Pour les marchés et accords-cadres passés selon une procédure formalisée autre que celle du II de l'article 33, le pouvoir adjudicateur, dès qu'il a fait son choix pour une candidature ou une offre, notifie à tous les autres candidats le rejet de leur candidature ou de leur offre, en leur indiquant les motifs de ce rejet.

" Cette notification précise le nom de l'attributaire et les motifs qui ont conduit au choix de son offre aux candidats ayant soumis une offre et à ceux n'ayant pas encore reçu communication du rejet de leur candidature.

" Un délai d'au moins seize jours est respecté entre la date d'envoi de la notification prévue aux alinéas précédents et la date de conclusion du marché. Ce délai est réduit à au moins onze jours en cas de transmission électronique de la notification à l'ensemble des candidats intéressés.

" La notification de l'attribution du marché ou de l'accord-cadre comporte l'indication de la durée du délai de suspension que le pouvoir adjudicateur s'impose, eu égard notamment au mode de transmission retenu.

Date d'envoi au JOUE : 24/01/2019

Date d'envoi de la publication :